Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/2010

3.10.2025

DÉCISION (PESC) 2025/2010 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 25 septembre 2025

portant nomination du commandant de force de la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) et abrogeant la décision (PESC) 2024/2192 (EUTM RCA/1/2025)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision (PESC) 2016/610 du Conseil du 19 avril 2016 relative à une mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) ([1]), et notamment son article 5, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 5, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2016/610, le Comité politique et de sécurité (COPS) doit exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA), et est autorisé à prendre les décisions pertinentes conformément à l'article 38 du traité sur l'Union européenne, y compris des décisions portant nomination des commandants de force ultérieurs de la mission de l'Union.

(2) Le 27 août 2024, le COPS a adopté la décision (PESC) 2024/2192 ([2]) portant nomination du général de brigade Nicolae-Gabriel OROS en tant que commandant de force de la mission de l'Union EUTM RCA.

(3) Le 5 août 2025, les autorités militaires roumaines ont proposé la nomination du général de brigade Claudiu-Mădălin TAMAȘ pour succéder au général de brigade Nicolae-Gabriel OROS en tant que commandant de force de la mission de l'Union EUTM RCA.

(4) Le 8 août 2025, le commandant de la mission de l'Union a soutenu la proposition des autorités militaires roumaines.

(5) Le 14 août 2025, le Comité militaire de l'Union a recommandé que le général de brigade Claudiu-Mădălin TAMAȘ soit nommé commandant de force de la mission de l'Union EUTM RCA à partir du 30 septembre 2025.

(6) Il convient de prendre une décision concernant la nomination du général de brigade Claudiu-Mădălin TAMAȘ en tant que commandant de force de la mission de l'Union EUTM RCA et d'abroger la décision (PESC) 2024/2192,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le général de brigade Claudiu-Mădălin TAMAȘ est nommé commandant de force de la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) à partir du 30 septembre 2025.

Article 2

La décision (PESC) 2024/2192 est abrogée.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 30 septembre 2025.

Fait à Bruxelles, le 25 septembre 2025.

Par le Comité politique et de sécurité

La présidente

D. PRONK

([1]) JO L 104 du 20.4.2016, p. 21, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2016/610/oj.

([2]) Décision (PESC) 2024/2192 du Comité politique et de sécurité du 27 août 2024 portant nomination du commandant de force de la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) et abrogeant la décision (PESC) 2023/2112 (EUTM RCA/1/2024) (JO L, 2024/2192, 7.9.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2024/2192/oj).